

ASSEMBLÉE NATIONALE15 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5089

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologue - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 23 par les mots :

« en cohérence avec nos objectifs environnementaux, définis notamment dans la stratégie bas-carbone et la stratégie nationale pour la biodiversité, et nos objectifs de santé publique définis dans la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le plan stratégique sur l'élevage et le maintien du cheptel doit se faire en cohérence avec nos objectifs de santé publique et environnementaux